

50  
ans



ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ

ICC 111-34 Corr.

14 novembre 2013

Original : anglais

F

#### RECTIFICATIF

Décisions et Résolutions adoptées  
à la 111<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café

9 – 12 septembre 2013

#### Page 5 – Point relatif aux Études et rapports

1. Remplacer la cinquième phrase du paragraphe 13 par :

"En ce qui concerne les obstacles à la consommation, les Membres ont pris note des préoccupations exprimées au sujet des droits de douane sur le café soluble brésilien, en particulier ceux appliqués par l'Union européenne, qui ont entraîné des difficultés pour l'industrie du café soluble du Brésil, malgré l'importance de la valeur ajoutée. L'Union européenne a déclaré que cette question avait fait l'objet de contacts bilatéraux entre l'Union européenne et le Brésil. En outre, le Conseil a été informé que les droits appliqués ne dépassaient pas le niveau des droits consolidés de l'Union européenne à l'OMC".

2. Pour accéder au texte intégral des décisions et résolutions du Conseil international du Café, cliquer sur le lien suivant : <http://dev.ico.org/documents/cy2012-13/icc-111-34f-decisions.pdf>.